

BILLET

Archives, bibliothèques et cybergouvernement

Robert Garon

*L*e bureau sans papier n'est pas né. L'ordinateur n'a pas chassé archives et livres des lieux de travail. Au contraire, il est vite apparu, après un moment d'hésitation, que l'imprimante était un des périphériques les plus utiles et le plus prolifique, et que contrairement à ce que d'aucuns avaient annoncé, la facilité de production avait un effet multiplicateur sur les feuilles, les dossiers, les classeurs. Parallèlement, l'édition électronique donnait un nouveau souffle au livre¹ qui, lui aussi, continuait de proliférer. C'était la première vague de l'invasion de ce qu'on appelait les nouvelles technologies, qui ne laissait pas soupçonner le déferlement qu'occasionnerait l'arrivée d'internet. En passant du bureau et du vocabulaire des spécialistes à l'univers du grand public et des décideurs, les outils de production et de communication de l'information allaient provoquer une remise en question des structures et du mandat d'un grand nombre d'organisations, ainsi que de leurs services d'archives, de gestion documentaire, de documentation.

Après avoir, comme les autres, subi le contrecoup de l'informatisation, les spécialistes de la gestion de l'information doivent maintenant aider les organisations à assimiler la masse écrasante d'information qui leur est accessible et les aider à sélectionner celle qui peut servir. Si non, d'autres s'en chargent et l'existence même des services, de leur contenu, de leurs employés est questionnée. Il est essentiel que les praticiens des sciences de l'information comprennent le rôle qu'ils doivent jouer pour que les archives et les bibliothèques, outils de développement des collectivités, soient enrichies et transformées par l'appropriation des technologies de l'information par les grandes organisations; comment elles contribueront au cybergouvernement, cette nouvelle façon, pour les collectivités, de se gouverner. Les caractéristiques dominantes de l'économie du savoir sont déjà définies et les gouvernements définissent leurs stratégies pour bien s'y intégrer. Ils ont trois raisons pour ce faire: être eux-mêmes des organisations apprenantes qui utilisent au mieux les outils pour être performants et attirer la main-d'œuvre qualifiée; créer les conditions incitant leurs commettants à s'inscrire dans l'économie du savoir; et réaliser les conditions pour que leurs citoyens, individuels comme corporatifs, soient dans une position concurrentielle favorable à l'échelle de la planète.

Le contexte est exigeant et les initiatives des pays qui abordent la question le plus énergiquement incitent les autorités politiques à envisager les solutions les plus draconiennes aux problèmes de gouvernance, jusqu'à la suppression d'institutions centenaires. L'explosion de l'information est déjà ancienne et, loin de s'éteindre, se perpétue, se renouvelle, s'auto-alimente en faisant progresser de façon exponentielle ses deux effets : l'accroissement non régulé et phénoménal de la quantité d'information disponible et l'absence inévitable de tout contrôle de la qualité. Défi pour tous, cette réalité constitue un véritable casse-tête pour les professionnels de l'information que sont les archivistes, bibliothécaires, documentalistes et webmestres. Multiplicateur dont la puissance dépasse tout ce qu'on pouvait imaginer il y a 20 ans, internet produit un double effet : il fait ressortir l'ampleur de l'explosion de l'information, qu'il stimule comme un accélérateur active un foyer d'incendie : plus les idées et les connaissances circulent, plus elles se multiplient par la confrontation ou le croisement.

Parallèlement au mouvement des idées et de la connaissance, un phénomène d'un autre ordre se produit, favorisé dans certains pays, engendré dans d'autres, par la circulation des informations : le changement des rapports entre les peuples et leurs gouvernements dans le monde entier. L'exercice du pouvoir est en mutation ; encore récemment choisis pour exercer le pouvoir au nom de leurs commettants en toute exclusivité pendant un mandat d'une durée déterminée, les élus ont désormais la responsabilité et l'obligation de le partager avec un nombre croissant d'autres représentants du peuple qui tirent leur légitimité soit de leur représentativité numérique – les représentants élus d'un groupe social, comme les dirigeants syndicaux et ceux des chambres de commerces ou de regroupements de gens d'affaires, par exemple – soit de leur capacité d'exprimer une opinion qui rallie un segment significatif de la population – les éditorialistes, les concepteurs et animateurs du pouvoir télévisuel, les citoyens engagés qui prennent la tête de mouvements plus ou moins spontanés, entre autres.

La conjugaison de ces facteurs – information largement diffusée et volonté populaire de la mettre à profit – permet de connaître et de comprendre l'émulation qui existe entre les pays pour maintenir ou améliorer leur position au palmarès des États : pays où il fait le mieux vivre, pays présentant la plus forte longévité, pays les plus ou les moins alphabétisés, pauvres, pays détenant le triste record des exécutions, pays champions de la violation des droits de l'homme, etc². Soucieux de conserver le pouvoir, élus dans les démocraties et dictateurs dans d'autres régimes choisissent de figurer dans l'une ou l'autre liste et prennent les moyens pour y parvenir et pour le faire savoir ; partout, archives et publications sont un puissant outil d'information. Comment les utiliser ? Comment les rendre plus performants au service de la population ? Les dirigeants se posent très certainement la première question et probablement aussi la seconde.

Dans ce contexte de diffusion illimitée de l'information et de volonté de plus en plus manifeste des citoyens de participer à l'évolution de leur société, tous les organismes chargés de produire et de diffuser la connaissance, beaucoup d'organisations nationales ou internationales et de nombreux gouvernements cherchent, disent et écrivent des façons de contribuer au développement des peuples, du leur en particulier. Le gouvernement canadien ne fait pas exception et c'est dans ce contexte qu'après

de nombreuses années d'hésitation et de questionnements, il a annoncé la fusion des Archives nationales du Canada (ANC) et de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) en une nouvelle agence baptisée Bibliothèque et Archives Canada, « organisation clé du savoir et de la gestion de l'information unique au monde »³

Or, le choix du gouvernement canadien mérite une analyse approfondie sur trois plans. D'abord, il repose sur une illusion qui a cours au sein de la classe dirigeante concernant la possibilité d'appliquer les technologies de l'information au contenu des immenses réservoirs de savoir que sont les ANC et la BNC ; personne, en haut lieu, ne soupçonne l'immensité des ressources à investir pour rendre disponible sous forme électronique une part significative du contenu de ces deux grandes institutions. Deuxièmement, la voie de la gouvernance empruntée dans cette opération s'inscrit en faux contre les tendances progressistes qui ont cours à l'échelle internationale ; des hauts fonctionnaires ont choisi la formule selon laquelle les citoyens canadiens connaîtront leur pays, sa culture, son histoire, son économie, sa diversité, etc., alors que Porto Alegre, la construction de l'Europe, pour ne prendre que deux exemples connus, réclament ou réservent un rôle actif aux citoyens dans le design de l'avenir. Enfin, mettre l'accent, lors de la définition du mandat d'un organisme qui sera responsable des archives nationales, sur « l'accès des Canadiens et des Canadiennes à leur histoire, à leur culture et à leurs récits » oblitère la spécificité des archives modernes qui est la constitution de la mémoire du gouvernement et de la collectivité qui les ont mandatées⁴. On dira qu'il est inutile de constituer et de conserver sans diffuser et c'est vrai. Mais alors que d'autres organismes que les archives peuvent diffuser, comme, par exemple, les bibliothèques dans le cas de l'état civil sur microfilm depuis deux générations, on ne pourra jamais démontrer que quelque autre organisme peut constituer la mémoire d'une nation, sans mandat explicite et prioritaire pour ce faire.

Cette décision est malvenue, prise par des politiciens et des hauts fonctionnaires qui méconnaissent la réalité de deux secteurs qu'ils connaissent intuitivement, en référence à leur enfance ou au temps de leur formation, comme si rien n'avait bougé, conseillés par des spécialistes qui cherchent, dans la fuite en avant, à faire oublier les problèmes de fond qui grèvent le fonctionnement de leurs institutions. La création de Bibliothèque et Archives Canada marquera l'entrée des ANC et de la BNC dans le cybergouvernement, via Référence virtuelle Canada, au prix du sacrifice de l'identité des deux institutions. Cette démarche centralisée ne pourra pas répondre, à long terme, aux attentes des citoyens et ne contribuera pas au règlement des problèmes d'espace de la BNC ni à la difficulté des ANC de sélectionner et d'acquérir les archives qui fondent l'histoire actuelle du pays. Comme citoyens, les archivistes peuvent considérer cette démarche avec distance, mais comme spécialistes mandatés par leurs concitoyens pour constituer leur mémoire collective, ils manquent à leur devoir en ne posant pas les questions pertinentes et en ne faisant pas valoir leur point de vue professionnel.

1. GOUVERNEMENT ET GOUVERNANCE

En janvier 2002, le Centre for Collaborative Government / Centre pour la collaboration gouvernementale a diffusé, via son site internet, *Post-Industrial Governance: Designing a Canadian Cultural Institution for the Global Village* – traduit en fran-

çais sous le titre de *Gouvernance post-industrielle: Conception d'une institution culturelle canadienne en prévision du village planétaire*⁶. Produite par un cabinet privé de recherche et de consultation sur les politiques, dans le cadre d'un projet de recherche impliquant 3 entreprises canadiennes et 14 ministères fédéraux, cette étude propose la mise sur pied d'une structure résolument centralisatrice à laquelle « **les Canadiens (et les autres)** [seraient invités à poursuivre] une exploration collective de leur identité commune et de la signification commune de leur citoyenneté au tournant du 21e siècle »⁶. Baptisée Place du Canada, cette nouvelle institution nationale, dont un volet ressemble étroitement au projet de Bibliothèque et Archives Canada, est présentée comme une « ... tentative de réponse aux défis de la citoyenneté démocratique dans un monde en mutation. Elle vise à **fournir aux Canadiens (et à d'autres) de l'information fiable et officielle** ainsi que pertinente à la réalité du pays, à son histoire, à son identité et à sa citoyenneté. Constituée de « trois éléments fondamentaux: ...une version électronique des archives publiques traditionnelles – une forme d'**archives numériques** – destinées à jouer le rôle d'un important service public ... un **auditorium numérique** permettant l'expression de la vie artistique et culturelle canadienne... [et] un forum destiné à la discussion et au débat publics – une agora numérique »⁷, Place du Canada « est une version électronique des archives publiques traditionnelles – une forme d'**archives numériques** – destinées à jouer le rôle d'un important service public »⁸.

À l'autre extrémité du spectre et presque simultanément, l'OCDE a publié *La gouvernance au XXI^e siècle*⁹, rapport prônant la participation de la population à la définition des modes de dialogue et fondant l'action publique sur l'engagement des citoyens via des institutions qu'ils ont le sentiment de pouvoir influencer. Dans le chapitre 7, intitulé *La nouvelle gouvernance, la subsidiarité et l'État stratégique*, le professeur Gilles Paquet du Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa écrit : « Dans une société post-moderne, un tel apprentissage [processus d'apprentissage coordonné par les dirigeants et destiné à aider les citoyens à restructurer leurs opinions sur la sphère politique en vue de parvenir à un consensus sans cesse renouvelé, adapté] n'est guère susceptible de se faire facilement dans un lieu (forum) exclusivement mis en place par les institutions nationales. Les institutions nécessaires devront être des institutions *intermédiaires* ou des *méso-institutions* [du grec *mesos* = au milieu, médian], des réseaux conçus pour favoriser la communication et la coopération sur des questions qui mobilisent les communautés existantes, des méso-forums (régionaux et sectoriels) susceptibles de remobiliser les citoyens pour qu'ils s'engagent dans des organisations selon des modalités qui leur conviennent. »¹⁰ À l'opposé, somme toute, du rapport précédent dont un volet se retrouvera, comme un calque, dans la vision qui sous-tend le projet de fusion des ANC et de la BNC.

Le rapport de l'OCDE est destiné à un vaste public composé des gouvernements et des chercheurs du monde entier ; chacun s'en inspire au gré de ses orientations et de sa philosophie. Celui du Centre for Collaborative Government/Centre pour la collaboration gouvernementale est tellement ambitieux que la Place du Canada proposée n'est pas encore réalisée et n'est peut-être pas sur le point de l'être. Son concepteur écrit d'ailleurs lucidement : « Sous bien des aspects, il s'agit encore davantage d'une idée que d'une réalité »¹¹. Offrir « les outils, les occasions et l'espace public permettant aux Ca-

nadiens de se connaître et de s'impliquer par le biais de l'**expression artistique** utilisant différents médias, dont des instruments permettant d'enregistrer ou d'écouter de la musique, de passer des auditions en direct pour obtenir des rôles, ainsi que des possibilités de prendre part à d'autres formes d'arts de la scène» n'est pas une mince affaire; les artistes professionnels et les maisons d'enregistrement, entre autres partenaires incontournables, auront beaucoup à dire et à exiger avant de s'y associer. Créer une agora numérique, «probablement la partie la plus innovatrice de la Place du Canada»¹² ne sera pas plus simple et il faudra beaucoup de temps avant que les Canadiens puissent «échanger des documents, des anecdotes et des photos, repérer d'autres communautés qui pourraient les intéresser et créer un réseau les regroupant ainsi qu'inviter des gens qu'ils connaissent à se joindre à leur communauté»¹³. On nage en pleine *société fiction*, si tant est qu'il existe un équivalent en ce domaine à la politique fiction et à la science fiction.

La création de Bibliothèque et Archives Canada serait-elle l'amorce de l'autre volet, celui qui doit précéder les deux autres ci-haut mentionnés, soit la constitution d'une immense médiathèque dont les ANC et la BNC seraient les premiers et principaux éléments constitutifs ? La coïncidence entre la réalisation de l'étude sur la Place du Canada et la fusion des ANC et de la BNC après une dizaine d'années de réflexion qui n'avait pu mener à une conclusion est trop frappante pour être fortuite. Les idées véhiculées, les objectifs annoncés, les termes utilisés ont tellement en commun, que *Post-Industrial Governance.../Gouvernance post-industrielle...* se permet d'écrire: «À titre d'archives publiques, Place du Canada ...»¹⁴ Il est permis de croire que ce que le site internet de Bibliothèque et Archives Canada annonce sous le nom de Référence virtuelle Canada¹⁵ n'est rien d'autre que le volet «archives numériques» de Place du Canada.

2. L'OPINION CITOYENNE ET L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE: LA RESPONSABILITÉ DES SPÉCIALISTES

Tous les citoyens, dont les professionnels de l'archivistique et de la bibliothéconomie, ont la possibilité de se prononcer sur les formes que prendra le cybergouvernement au Canada et chacun est libre d'appuyer ou non le choix du gouvernement. Les spécialistes de la gestion de l'information ont en plus la responsabilité d'exposer aux décideurs l'impact de leurs choix sur l'objet de leur travail. Ils n'échappent pas à la règle non écrite qui veut qu'une compétence reconnue par la société s'accompagne de la responsabilité de faire valoir les dimensions cachées, souvent complexes de la réalité, qui échappent aux non spécialistes. Ils ont le devoir d'aider les institutions et services d'archives à faire valoir leur point de vue et l'importance de leur mission auprès des autorités politiques. Trop d'illusions flottent dans les textes et les discours pour que les archivistes croient que la fusion des ANC et de la BNC, opérée dans une ambiance de miracle électronique, assurera la réalisation de toutes les étapes, de toutes les conditions pour faire passer les documents depuis leur état de matière première, de sous-produit de l'activité administrative passée, jusqu'au statut de document historique. Les archivistes ont la responsabilité de faire comprendre comment se constituent des archives et d'expliquer que cette réalité est à cent lieues de la diffusion

en direct. Il leur revient de détailler froidement et clairement l'importance des ressources qui doivent être consacrées à la constitution des fonds documentaires nationaux avant de les porter à la connaissance du public ; de démontrer l'importance fondamentale du travail de conception et de constitution des fonds d'archives et de s'assurer que le choix des documents diffusés ne repose pas sur la facilité de procéder à leur mise en forme électronique. Ils ont le devoir de dissiper cette illusion qui fascine politiciens et concepteurs de sites : que les documents prêts à être diffusés sur internet sont parvenus à cet état naturellement, qu'ils permettent une bonne connaissance de l'histoire et que la suite des choses relèvera de la pensée magique.

Les archivistes et les bibliothécaires ont aussi le devoir de faire savoir aux autorités l'ampleur de la tâche que constituerait la numérisation d'une part significative du contenu des institutions nationales. Quiconque a dirigé un service d'archives ou une bibliothèque ou y a travaillé sait qu'une feuille jaunie ou un document relié, vieux de quelques années ou plus, ne se numérise pas rapidement ni, surtout, sans de nombreuses manipulations qui exigent un temps qui rend inabordable le changement de support systématique à court terme. Archivistes et bibliothécaires doivent le dire, non pour empêcher leurs institutions de participer à la modernisation de la diffusion des connaissances, mais pour prévenir la mise en route de projets condamnés à avorter. Trop de catalogues, trop de plans de classification ont dû être abandonnés et remplacés ultérieurement par d'autres, plus peut-être dans les bibliothèques que dans les archives, pour qu'il nous soit permis de l'ignorer. Or, la technologie ne change pas la nature du problème et entreprendre une démarche trop lourde pour être menée à terme ne donnera jamais qu'un résultat insatisfaisant. Les politiciens ne le savent pas et les professionnels ont le devoir de le leur dire.

Acquiescer à la fusion des ANC et de la BNC dans l'ambiguïté qui entoure les archives équivaut à faire preuve de naïveté ou à abdiquer son devoir professionnel de conseiller des décideurs en matière d'archives. De deux choses l'une : ou cette fusion est un premier pas précipité vers la partie **archives numériques** de Place du Canada, à cette différence près qu'au lieu de créer une plateforme destinée à informer le public à partir du contenu de grandes institutions nationales, on transforme ces dernières en plateforme, ou elle est une simple mesure administrative, surprenante de la part d'un gouvernement qui continue à multiplier les musées. La première hypothèse est troublante ; réunies dans un contexte qui ne laisse pas soupçonner les ressources gigantesques requises pour constituer la mémoire qu'on veut faire connaître à la population, confondues au sein d'une Place à peine amorcée mais résolument destinée à projeter une image, une vision, les deux institutions concernées ont-elles l'assurance de pouvoir continuer à jouer les rôles essentiels qui leur permettront de déverser des flots d'information destinée à la consommation de masse ? La seconde l'est à peine moins, pour quiconque a pu mesurer l'écart entre la notoriété des archives et celle des livres et périodiques. Patrimoine Canada et ses agences doivent rassurer les chercheurs canadiens à ce sujet, car le ministère ne semble pas animé par une philosophie qui fait prévaloir la valeur scientifique du travail des institutions qu'il supervise sur les choix politiques du gouvernement. Pour le moment, les archivistes doivent s'opposer à une fusion aussi dangereuse qu'inutile, non pour sauvegarder leur emploi ni même leur discipline, mais pour assurer la constitution de la mémoire contemporaine.

Or, les décisions les plus récentes de Patrimoine canadien indiquent clairement ses priorités en matière d'archives. La modification des programmes d'aide administrés par le Conseil canadien des archives orientent exclusivement vers la diffusion, les subventions accordées aux services d'archives. Le ministère leur impose des conditions qui les forcent à ne s'intéresser qu'à la portion de leur contenu qui est déjà compréhensible directement par les citoyens. Les historiens et les autres chercheurs auront de moins en moins de matériaux inédits à exploiter, à moins de se transformer, comme il y a un siècle, en archivistes amateurs et d'effectuer eux-mêmes le travail préalable à l'analyse qui permet la synthèse et l'écriture de l'histoire. Disparu, l'archiviste qui «constitue le patrimoine documentaire qui servira de base à l'historien pour son interprétation de l'histoire», comme l'écrivait un archiviste allemand en 1972¹⁶.

En ce sens, il revient aux archivistes et à eux seuls d'expliquer les étapes à franchir avant de diffuser «de l'information provenant des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, de Radio-Canada et d'autres partenaires du portefeuille de Patrimoine canadien» de demander comment «tout le matériel sera indexé» et de faire comprendre qu'il est illusoire d'envisager «la publication en direct de tout le matériel entreposé par les agences et organismes du portefeuille de Patrimoine»¹⁷. Même si ces mots ne sont pas tirés de documents relatifs à la fusion des ANC et de la BNC, les artisans de la production de matière historique que sont les archivistes doivent faire apparaître le lien – ou l'absence de lien – entre le projet de fusion et l'avenir qu'on dessine pour Bibliothèque et Archives du Canada, d'une part, et la Place du Canada décrite plus haut. Cette Place du Canada virtuelle serait une initiative du gouvernement pour «aider les Canadiens à explorer certaines questions clés comme l'identité, la diversité, la citoyenneté et l'avenir d'un gouvernement représentatif»¹⁸. Que sera Référence virtuelle Canada ? Un outil de propagation d'une vision politique ou la projection technologique d'une institution nationale autrefois réputée pour sa rigueur méthodologique ?

Présentée dans un contexte différent – celui du manque d'espace de la BNC, de la gestion à moitié partagée, à moitié confuse, des deux institutions cousines, colocataires malgré elles d'un siège social qui ne convient plus ni à l'une, ni à l'autre – c'est l'argumentation des concepteurs de Place du Canada qui est à la base de la fusion des ANC et de la BNC en Bibliothèque et Archives Canada. Le vocabulaire est le même et son utilisation ne trompe pas : les expressions «accroître l'accès des Canadiens et des Canadiennes à leur histoire, à leur culture et à leurs récits ; favoriser la recherche, la découverte et le partage d'information ; visibilité, pertinence et accessibilité des collections ; tirer profit [sic] des technologies de pointe pour développer une force et un savoir sans égal» extraites du communiqué émis par Patrimoine canadien sous le nom de l'archiviste national et de l'administrateur de la Bibliothèque nationale le 2 octobre 2002 ne détonneraient pas dans le rapport cité en introduction à cet article. Nul ne peut s'opposer à la poursuite de ces objectifs, mais en quoi la réunion des ANC à la BNC permettra-t-elle leur atteinte ? Au contraire, elle la compromettra à moyen terme si un changement structurel comme celui envisagé n'est pas précédé d'une parfaite compréhension de la complexité de la constitution des archives.

La décision, annoncée l'automne dernier, de réunir en une seule agence les ANC et la BNC, n'a pas encore d'assise légale. Elle devra reposer sur une base disciplinaire

solide, à défaut de quoi elle s'avèrera néfaste pour les usagers des deux institutions et, à travers leurs travaux, pour l'ensemble de la société. Elle risque de soumettre le travail scientifique et technique du personnel à des impératifs étrangers à la mission des ANC et de la BNC, faisant de ces dernières des instruments de diffusion d'une image. Or, il ne semble pas que Patrimoine Canada soit animé par une philosophie qui fait prévaloir la valeur scientifique du travail des institutions qu'il supervise sur les choix politiques du gouvernement. L'archiviste national du Canada a besoin d'un appui massif du milieu pour faire entendre sa voix, avant que les débats à la Chambre des Communes ne scellent le sort des deux institutions et ne dévalorisent le travail scientifique de deux sciences de l'information.

3. L'ILLUSION

Patrimoine canadien est un ministère destiné à créer une image du Canada. Son mandat consiste à aider les Canadiens à comprendre leur société et à y participer, plus précisément sur les plans du partage de la culture, du patrimoine, de l'identité et de la citoyenneté⁴⁹. Pour le remplir, il oriente ses programmes et ceux des institutions du portefeuille pour qu'ils concourent à créer une image cohérente et positive du Canada. Mal informé ou peu soucieux du long processus qui conduit un document – pensons, entre mille exemples, à un rapport comptable, une liste de paye ou un dessin d'architecte – depuis sa production jusqu'à l'information historique, le ministère impose aux services d'archives demandeurs de subvention, comme il le fera bientôt à Bibliothèque et Archives Canada, si on en juge par le communiqué du 2 octobre 2002, des priorités étrangères à leur mandat spécifique de constitution de la mémoire collective.

Ce ministère qui chapeaute les ANC et la BNC en voie de devenir Bibliothèque et Archives du Canada aura-t-il, pour l'agence nationale, une vision différente de celle qu'il a pour les autres services d'archives et bibliothèques du pays ? Poursuivra-t-il des objectifs différents ? Il est permis d'en douter. Permettra-t-il au chef de la dite agence d'accorder à la sélection, à l'évaluation et au traitement des archives, la main-d'œuvre et le budget nécessaires pour mettre à la disposition des historiens les documents qui permettent à chaque génération de réinterpréter l'histoire pour comprendre son présent ? Il est permis d'en douter. Or, les budgets parlent plus fort que les discours.

Bibliothèque et Archives Canada réunit deux organismes dont les ressemblances sont moindres qu'il n'y paraît, et les différences plus importantes qu'on ne le croit généralement. Cette fusion découle d'une analyse superficielle de l'objet et de la raison d'être des deux institutions et de leurs semblables à travers le monde, résultat d'une confusion entretenue par les activités accessoires de l'une et de l'autre : les ANC, comme tout autre service d'archives, possèdent une bibliothèque qui était d'appoint à l'origine, mais qui a crû au fil des ans ; la BNC, comme la plupart des bibliothèques nationales du monde, conserve des archives – les manuscrits ou *papiers* personnels d'écrivains, éditeurs et autres intellectuels – qui font sa fierté. D'où l'impression qu'archives et bibliothèque sont blanc bonnet et bonnet blanc et que les réunir procure des économies sans perte de contenu, ni de valeur.

Il faut fréquenter les deux types d'organismes pour connaître la différence essentielle entre les *objets* offerts à la consultation par l'un et l'autre. Quel archiviste n'a dû, un jour ou l'autre, rectifier poliment l'opinion d'un interlocuteur, pourtant bien informé en général, qui, parlant d'abord d'archives, a inconsciemment dérivé vers les bibliothèques ? Tout concourt à créer une confusion dans l'esprit des personnes que ni leur travail, ni leur loisir, ne conduit à pratiquer à la fois archives et bibliothèques. Dans les deux cas, les usagers sont des *lecteurs*, parfois identifiés comme *chercheurs*. Ce qu'ils consultent est très majoritairement écrit sur papier, même si, de plus en plus, ils utilisent les ordinateurs qui ont remplacé les lecteurs de microfilm dans la plupart des *salles de consultation* ou *de lecture*. Les renseignements qu'ils tirent aussi bien des archives que des bibliothèques sont habituellement destinés à produire des *publications* traditionnelles ou électroniques, à défaut de quoi ils se retrouvent dans les *archives* personnelles du chercheur. De plus, bien de leur époque, archives et bibliothèques modernes ont diversifié les types de documents qu'ils offrent à la consultation et conservent maintenant films et vidéos, cartes postales et photographies, estampes et autres œuvres graphiques, empiétant allègrement dans le champ les unes des autres ou omettant d'informer leurs clients sur le caractère en principe inédit des archives ou le caractère édité des documents de bibliothèque.

Tout porte à confondre les deux, d'autant plus que, dans l'esprit de la majorité des personnes, une des deux propositions – les archives – est une partie de l'autre – les bibliothèques –, qu'on assimile souvent à la documentation en général. Cette simplification n'est pas propre au secteur documentaire; elle découle naturellement de la multiplication et de la complexification des champs de compétence qui nous empêchent d'avoir une connaissance plus que sommaire des domaines étrangers à notre pratique professionnelle. Ainsi, la différence entre agriculture, culture maraîchère et élevage, entre métallurgie, sidérurgie et électrométallurgie, entre technologies de l'information, informatique et bureautique, entre sciences administratives, vérification et contrôle budgétaire, entre architecture et design, entre aménagement et urbanisme, entre autres exemples, est aussi approximative chez la plupart des gens. Il revient aux praticiens de faire connaître les différences entre la documentation et ses composantes que sont les archives et les imprimés. La fusion des ANC et de la BNC au sein de Bibliothèque et Archives Canada non seulement accroîtra ce flou, mais s'opère dans la confusion de ce que sont un livre et une archive²⁰.

4. LA SPÉCIFICITÉ ET SES EXIGENCES

Des biens culturels à la personnalité bien affirmée

Le livre est un produit intellectuel dont la conservation et la gestion sont confiées à une bibliothèque. Cette dernière doit l'acquérir, en quantité correspondant à la demande estimée, en faire la description technique si ce n'est déjà fait par une autre bibliothèque ou par l'éditeur, lui fabriquer un habillement qui résistera à l'usure pendant sa période présumée d'utilisation, en faire la promotion, le prêter pour consultation sur place ou hors des murs et, enfin, en disposer lorsqu'il ne répond plus aux besoins de la clientèle. Une fraction de ces produits culturels échappe à la dernière étape, soit la destruction après usage, et est conservée en permanence. La bibliothèque,

lieu par excellence de diffusion des œuvres de l'esprit, compte souvent dans ses collections, en plus des livres et périodiques, beaucoup d'autres formes de production intellectuelle : affiches, photographies, cartes imprimées, disques, films et tableaux en sont des exemples. Le support de tous ces objets peut être original – s'ils sont de première édition - ou de substitution – s'ils sont issus d'une réédition.

L'archive est, pour sa part, conservée et gérée par un service d'archives. Elle est un sous-produit d'une activité passée, devenu matière première de la connaissance d'hier. Elle a pu, un temps, être assimilée aux livres et prendre place dans une bibliothèque, mais dans son écrasante majorité, elle n'a jamais eu assez de valeur d'information générale, pendant la période de son utilisation première, pour mériter pareil traitement. Elle s'appelle lettre, note de service, rapport administratif ou comptable, pièce à conviction, jugement de cour, photographie documentaire, graphique, plan ou carte manuscrite, liste de paye. Elle est parfois informatique, si produite au cours du dernier quart de siècle, mais elle est toujours sur papier si elle est plus âgée. Sauf exception, elle ne peut être complètement comprise par un lecteur non averti et même un initié devra, pour en extraire tout le sens, connaître le contexte de sa production.

Le service d'archives d'une entreprise ou d'un organisme public, d'un État ou d'une nation s'intéresse à tous les documents produits par l'institution qui le parraine. Il a comme première responsabilité celle de les évaluer et d'identifier ceux qui doivent être conservés pour documenter l'histoire. Le coût de cette difficile étape de la constitution du fonds documentaire commun, destinée à sélectionner la faible proportion – entre 1 et 5 % selon les cas - de documents qui amorcera le processus vers la salle de recherche, puis vers le public via un livre, une brochure, un film, un vidéoclip, est proportionnel à la volonté de constituer une mémoire cohérente et de la gérer économiquement en ne gardant rien inutilement. Aucune politique d'acquisition, aucune méthode de sélection, ne transforme cette étape en automatisme, d'où l'importance des ressources à affecter à sa réalisation. Les années de rétablissement de l'équilibre budgétaire ont vu un recul de cette fonction dans toutes les archives. L'évaluation est suivie de la sélection – autre opération lourde et coûteuse - puis de la vérification et souvent de la restauration de l'ordre des documents – un peu comme s'il fallait replacer les pages d'un livre – et enfin du conditionnement matériel des documents. Suivent les étapes que franchissent les livres dans une bibliothèque.

Que ce soit dans le contexte d'une éventuelle Place du Canada ou Référence virtuelle Canada ou pas, quel gestionnaire avisé pourra consacrer aux archives toute l'attention que requiert leur mise en valeur, au détriment des produits finis qu'il doit aussi communiquer au public en trop grand nombre pour les livrer tous ? Quel administrateur jugé sur la quantité de services produits, comme c'est maintenant la règle dans les services publics, fera prioritairement des choix non visibles ? Les gouvernements construisent des musées d'art, des musées d'ethnologie, des musées d'archéologie et d'autres en diverses spécialités pour assurer, dans des domaines variés aux exigences différentes, l'universalité de la connaissance utile au développement des citoyens, comme les artistes, ethnologues et archéologues ont su leur expliquer. Lorsque les décideurs prétendent fondre archives et bibliothèques, les archivistes et les bibliothécaires doivent leur expliquer les raisons de l'existence de leur discipline respective. En vertu de quelle logique peut-on confier à une même institution la gestion de deux

types de produits culturels différents par nature, si on doit séparer les types d'artéfacts muséologiques et les confier à des musées spécialisés ?

Tous sortiront perdants de cette opération, si elle se poursuit comme elle est amorcée : croyant que voilà toute l'histoire nationale, la population canadienne y perdra inconsciemment une partie de sa connaissance de son pays, comme elle subissait autrefois une détérioration de la qualité de l'air, ignorante de la pollution atmosphérique ; il a fallu que les écologistes sensibilisent l'ensemble de la société pour lui faire découvrir l'enjeu de la lutte. Les chercheurs en histoire et en toutes les disciplines – et elles sont nombreuses – qui jettent un regard rétrospectif sur leur sujet pour étayer leur démonstration y perdront une partie des assises de leur compréhension et de leur explication du présent. La démocratie y perdra, par ce qui s'avèrera, sous le couvert d'une généralisation des connaissances, un coup de frein au traitement de nouveaux documents qui, analysés par les chercheurs, eux-mêmes alimentés par les archivistes, permettent d'enrichir la connaissance et d'émettre de nouvelles hypothèses. Le Canada y perdra, en accentuant l'uniformité des regards et des points de vue appuyés sur les mêmes clichés et les mêmes *révélés* d'un océan à l'autre, d'une salle de cours à l'autre, d'une classe d'école primaire ou secondaire à l'autre. La volonté affirmée dans le communiqué émis conjointement le 2 octobre par les deux institutions fusionnées, d'« accroître l'accès des Canadiens et des Canadiennes à leur histoire, à leur culture ainsi qu'à leurs récits (sic) ; [de] favoriser la recherche, la découverte et le partage d'information » ne se réalisera que quelques années, si Patrimoine canadien applique à la nouvelle institution la même philosophie qu'à ses programmes de subvention. En vertu de quoi les administrateurs qui n'ont pas compris que la diffusion d'archives des petits organismes qui sollicitent leur aide exige un traitement préalable plus complexe que celle d'œuvres d'art ou de publications, comprendraient-ils qu'il en est ainsi des archives conservées par la nouvelle agence fédérale et octroieraient-ils des ressources suffisantes au traitement de nouveaux documents dont l'exploitation exige beaucoup de temps et d'expertise professionnelle ?

Les archivistes ont le devoir civique de tenir le discours de la spécificité de la discipline qu'ils pratiquent et du mandat que la société leur a confié. Malheureusement, fascinés, comme tout le monde, par le pouvoir de l'image et la puissance des moyens de diffusion, évalués à l'aune du rendement unitaire sur des objets qui n'ont en commun avec les livres que le support, les archivistes sont entrés dans la course à la diffusion, négligeant du coup leur spécificité : la transformation d'une matière première généralement administrative en objet culturel, la mutation d'un objet sans noblesse en matériau historique, comme le passage de la phrase au roman, du coup de pinceau au tableau, de la prise de vue au film. Ce faisant, les archivistes ont engendré la confusion qui menace aujourd'hui non seulement leur métier ou profession, mais leur discipline même, en accréditant la confusion entre la consultation de deux écrits : l'archive et le livre.

La notoriété

Or, de tous les produits de diffusion culturelle destinés au grand public – livre et périodique, photographie d'art et film, tableau, sculpture et production multimédia, archive – seule cette dernière ne l'est pas par nature et par destination première ; seule

elle affiche une différence essentielle avec les autres : elle n'est pas une œuvre conçue pour être diffusée²¹, même s'il arrive à l'occasion qu'un document soit un bel objet d'exposition ou de publication, comme il arrive qu'une pierre précieuse puisse être exhibée sans être taillée. L'archive partage cette caractéristique avec les artefacts archéologiques et les bâtiments anciens, sans exercer la fascination rattachée à l'exhumation d'un outil ou d'ossements anciens, sans susciter l'intérêt touristique du mobilier urbain des siècles passés. Sa mise en valeur optimale nécessite une longue maturation, comme un produit de la terre, avant d'apparaître comme bonne à la consommation ; une transformation, comme un minerai ou un tronc d'arbre, avant d'être utilisée comme matériau. L'archive est à l'histoire ce que sont l'argile, la pierre et le bronze à la sculpture, la peinture au tableau, l'image au film, la phrase au roman. Plongée dans la mer de la diffusion, elle n'a aucune chance d'être remarquée. Or, que serait la peinture sans couleur, le film sans lumière, le livre sans mot ? Concevoir et aborder la gestion des archives à la façon d'un bibliothécaire, d'un muséologue ou d'un producteur de cinéma ou de spectacle en fera à jamais des objets trop coûteux pour être exploités.

Un fait divers est révélateur de l'écart entre la notoriété des archives et celle des institutions et établissements concurrents ou complémentaires : la mort de Karsh. Au décès de ce célèbre personnage, *La Presse* a publié un article intitulé « Le Château Laurier n'oubliera jamais Yousuf Karsh »²², relatant les relations entre le photographe et cet hôtel qui a été sa résidence de 1980 à 1998 et auquel il a donné 7 photographies de personnages célèbres. Pour citer une experte de Karsh, le journaliste de *La Presse* a interviewé la conservatrice de la division de la photographie ... du Musée des beaux-arts du Canada, auquel Karsh a donné 75 photographies. L'article prend fin sur la mention que « ses photographies font partie des collections des plus grands musées de la planète », après avoir mentionné que ses photographies commerciales sont aux Archives nationales du Canada. Le même jour, *Le Soleil* consacrait une page presque entière à l'événement, reproduisant des dépêches de la Presse canadienne, de l'Associated Press et de l'Agence France presse. Il rapportait que des œuvres de Karsh faisaient partie « entre autres des collections permanentes du Musée des beaux-arts du Canada, du Musée des arts modernes de New York et du Metropolitan Museum de New York, de la Bibliothèque nationale de Paris, du National Portrait Gallery de Londres et du National Portrait Gallery d'Australie »²³. Pas un mot sur les Archives nationales du Canada, dépositaires des archives personnelles et de plus de 300 000 négatifs et épreuves de Karsh ! *Le Monde* n'a évidemment pas fait exception²⁴.

L'usage

Un regard rapide sur les statistiques des ANC et de la BNC peut faire voir une parenté trompeuse, en laissant croire que voilà deux organismes qui accueillent un nombre important de chercheurs ; un second regard permettra de découvrir que nombre de ces chercheurs fréquentent à la fois l'un et l'autre. On conclura aisément ensuite que le maintien des deux organismes comme entités séparées ne se justifie pas et que la réunion des deux entraînera des économies substantielles pour le gouvernement et des avantages significatifs pour l'usager. Or, les statistiques sont trompeuses, car elles sont artificiellement gonflées, du côté des archives, par un groupe de chercheurs - les gé-

néalogistes - dont la majorité utilise une part négligeable des documents, soit ceux qui permettent de retracer l'histoire des personnes, qui ont été en grande partie microfilmés dans le passé et peuvent être consultés dans de nombreux autres services d'archives et bibliothèques. Ce sont les documents que Place du Canada ou Référence virtuelle Canada pourrait aisément diffuser. Sans nier l'importance de ces travaux, il faut reconnaître qu'ils ne constituent pas, et de loin, la seule base d'édification de l'histoire.

5. LA PLUS GRANDE MENACE: L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT

Informées de la décision du gouvernement fédéral, quelques provinces ont déjà amorcé l'absorption de leur archives provinciales par une autre institution provinciale: le *Royal British Columbia Museum* en Colombie britannique et, à Terre-Neuve, les musées d'anthropologie et des beaux-arts. Des démarches semblables sont probablement amorcées ou en gestation dans d'autres provinces. Si elles suivent la même voie, ces provinces et leur population, les villes et leurs résidents, les universités, leur personnel et leurs étudiants subiront des conséquences aussi dommageables et plus durables que celles anticipées à l'échelle canadienne, car contrairement au gouvernement fédéral, peu d'entre elles disposeront de la marge budgétaire nécessaire pour rétablir la situation lorsqu'elles voudront corriger le tir.

Les travailleurs en archives, gestionnaires de documents, archivistes et employés qui les secondent dans cette difficile tâche d'organisation de l'information, s'inquiéteront davantage, parce que conscients des effets néfastes des conséquences inéluctables du choix qui a été fait: le sacrifice de la profondeur au profit du superficiel, la diffusion au détriment de la préparation. Qui ne préfère récolter que semer? Qui ne reçoit plus de félicitations pour une exposition, une publication ou l'inauguration d'un site web que pour la patiente mais essentielle préparation qui en a permis la réalisation? Mais à tout prendre, ce sont les archives qui risquent le plus dans cette opération. Jamais priorité ne sera accordée à ces produits généralement bruts dont très peu de fonctionnaires et de politiciens sont en mesure de connaître la spécificité par rapport aux documents publiés, puisque ni leur formation, ni leur mandat n'exigent de leur part une connaissance approfondie des sciences de l'information. Cette perspective est normale et inéluctable, en raison de la méconnaissance qui, de tout temps en ce pays, a frappé les archives. Qui se souvient qu'en 1930, c'est la construction du Palais des archives que Pierre-Georges Roy a obtenue du gouvernement du Québec, palais qui est vite devenu le Musée du Québec, parce que l'archiviste avait aussi la garde des tableaux et sculptures appartenant au gouvernement? La fin du communiqué de Patrimoine canadien signé par l'archiviste national et l'administrateur général [de la Bibliothèque nationale] indique déjà que l'exceptionnel bâtiment des ANC à Gatineau servira tantôt à abriter les livres rares provenant de la BNC, tellement plus *glamour* que de banals documents d'archives, même si peu d'entre ces livres datent d'avant la prise de possession du Canada par les Anglais.

6. LES PISTES À SUIVRE

Même si la proposition risque de surprendre, il serait plus logique d'envisager la fusion de l'Office national du film, de la Bibliothèque nationale du Canada, du Musée des civilisations, du Musée des beaux-arts, du Musée des sciences et de la technologie, du Musée de la guerre et de celui de la caricature, toutes administrations qui ont en commun d'être des organismes de diffusion directe auprès de la population ou indirecte, via les autres organismes de même nature. Et de projeter la fusion des Archives nationales du Canada avec l'Institut national de la recherche scientifique, le Service météorologique du Canada et d'autres organismes dont la vocation première est l'analyse et la transformation d'information de première main et sa diffusion sous forme de bulletins de météorologie, d'images ou de « récits » sur le Canada. Un tel mouvement s'appuierait sur une logique inattaquable et générerait des économies beaucoup plus grandes que la simple association ANC-BNC. De plus, les problèmes de conservation des collections de livres rares de la BNC pourraient se résoudre ainsi plus facilement et plus durablement qu'en affectant les voûtes des ANC à la conservation de trésors bibliographiques datant, pour la plupart, de la période moderne ou contemporaine.

Que peut attendre le monde des archives – en particulier les chercheurs à l'affût des sources inédites – de la décision d'Ottawa de fusionner les Archives nationales du Canada et la Bibliothèque nationale du Canada ? Ce choix présage-t-il d'une nouvelle visibilité et d'« une force et un savoir sans égal », comme l'indique le communiqué de *Patrimoine canadien* émis par les deux institutions le 2 octobre ? Annonce-t-il la concentration des énergies pour « accroître l'accès des Canadiens et des Canadiennes ...à l'ensemble de leurs récits », comme le dit aussi le communiqué ? Une chose est claire, si on se fie aux deux signataires du communiqué, soit l'archiviste national et l'administrateur général de la Bibliothèque nationale : c'est à un virage vers une des fonctions archivistiques et bibliothéconomiques, la diffusion, comme si là était l'essentiel, comme si c'était la spécificité des deux disciplines, qu'on nous convie. Ce changement lourd de conséquences et son contexte ambigu exigent la tenue d'un débat qui n'a pas vraiment eu lieu au sein de la collectivité archivistique.

Regrouper sous un même toit un organisme – la BNC – dont le mandat consiste à faire connaître tout ce qui se publie sur le Canada, quelle qu'en soit la provenance, et un autre organisme – les ANC – dont le mandat est d'extraire, de milliers de tonnes de documents, ceux qui doivent être retenus pour écrire, connaître et comprendre l'histoire du pays, aura un effet comparable à celui de la fusion de deux entreprises destinées l'une à l'extraction de l'or et l'autre à la vente de produits fabriqués avec de l'or provenant d'ici ou d'ailleurs. Forcées par les circonstances à vendre toujours davantage, les entreprises associées délaisseraient rapidement la coûteuse prospection au profit de la vente, en s'approvisionnant chez des fournisseurs nationaux et étrangers.

Choisir de consacrer l'essentiel de ses efforts documentaires à faire connaître aux citoyens « l'ensemble de leurs récits », agrémentés de millions d'images, assure-t-il à un pays ou une nation la sauvegarde de ses ressources bibliographiques et archivistiques ? Il est permis d'en douter. Ce choix justifie-t-il une décision qui entraînera les deux grandes institutions nationales dans une course à la diffusion sans

analyse d'images et de *récits* qui seront forcément superficiels, pour être accessibles à un vaste public, ou qui resteront incompris de la majorité ? Or, la *Note d'information* du site de Bibliothèque et Archives du Canada est sans équivoque sur le mandat de cette nouvelle institution : «Le projet de loi [déposé de 8 mai 2003] vise à créer une institution du savoir novatrice où seront regroupées la Bibliothèque nationale du Canada et les Archives nationales du Canada. Elle aura pour mandat de fournir aux Canadiens un accès facile et intégré à leur patrimoine documentaire et au savoir sur la société canadienne»²⁵. Les autorités politiques et administratives n'ont pas perçu l'impact dévastateur de leur option. Favoriser la diffusion de masse au détriment de la recherche ne peut rapporter que des dividendes immédiats, pas des profits durables, car les sommes consacrées à la diffusion de masse seront forcément puisées dans les budgets de traitement des documents. Cette orientation, déjà dangereuse pour la BNC, est dévastatrice pour les ANC, chez lesquelles le traitement des documents exige une énergie que ne peuvent mesurer les politiciens et administrateurs qui n'ont jamais été impliqués dans cette opération. Ces derniers doivent être informés que le choix qu'ils s'approprient à mettre en œuvre aura des conséquences contraires aux objectifs qu'ils poursuivent.

Que les autorités de Patrimoine canadien aient fait apposer le nom et le titre des deux autorités des défunctes ANC et de la défunte BNC au bas du communiqué du 2 octobre ne doit tromper personne. La décision du gouvernement fédéral doit être dénoncée par tous les professionnels et les citoyens soucieux de voir, année après année, de nouveaux documents acquis par des Archives nationales, puis traités avec toute l'attention et l'expertise nécessaires pour enrichir la connaissance de l'histoire de ce pays. Même la nomination d'un archiviste comme premier administrateur de la future agence ne pourra contrer une machine, une administration publique, non plus qu'une opinion tout aussi publique, si le mouvement est enclenché. Le glissement vers le délaissement des sources historiques sera lancé.

Comme dans toute annonce de fusion, on invoque l'appropriation des technologies de l'information et des communications pour justifier la fusion. Or, dans ce cas plus que dans tout autre, la maîtrise des dites technologies rend la fusion inutile. Comment peut-on croire que la réunion de banques d'information, de même que l'harmonisation de méthodes de traitement du produit ou de gestion de l'organisation sont des motifs valables pour réunir administrativement deux institutions ? Au contraire, la technologie dispense de fusionner et de concentrer le pouvoir de décision au détriment des particularités et des spécificités. Des entreprises l'ont compris, qui maintiennent des filiales autonomes dont chacune poursuit vigoureusement les objectifs qui lui sont assignés. Le maintien de la même ligne de conduite, et de l'autonomie des deux institutions nationales canadiennes, au sein ou dans l'orbite d'un même ministère, est de nature à laisser s'exprimer le dynamisme des deux administrations, des deux équipes d'employés, des deux publics dont une partie minoritaire se confond. Le même raisonnement vaut pour les provinces, les villes, les universités, les entreprises, les écoles aussi, partout où le volume des activités le justifie. L'option adoptée par le gouvernement canadien vise à améliorer la promotion de sa vision du Canada ; elle peut le permettre à court terme, si une certaine part des surplus qu'elle dégage chaque année est affectée au traitement des archives. À plus long terme, la connaissance des

tendances lourdes qui marquent l'histoire de ce pays sera appauvrie jusqu'à ce qu'un autre gouvernement réalise un jour qu'une erreur commise en début de XXI^e siècle doit être corrigée à grands frais. Ensuite, les provinces suivront lentement l'exemple du fédéral, dans la mesure de leurs pauvres moyens.

CONCLUSION

Les problèmes de gestion des ANC et de la BNC sont réels et leur solution exige une action énergique. Toutefois, la fusion ne doit pas être retenue, pour les motifs présentés plus haut. Les autorités de Patrimoine canadien doivent plutôt envisager des aménagements administratifs qui permettraient de combler les lacunes de part et d'autre sans affecter l'identité des institutions ni, ce qui est beaucoup plus important, compromettre la production et la constitution du patrimoine intellectuel du pays.

La BNC manque d'espace pour conserver une partie de ses collections ? Elle en manquera encore dans 20 ans, même si on met à sa disposition tout l'espace disponible dans l'édifice des ANC à Gatineau. La solution à ses problèmes est interne et non externe ; qu'elle soit amenée à concentrer son action sur son mandat essentiel réduirait déjà considérablement la pression ; que, pour le reste, on construise un magasin de conservation est inévitable. Mais la technologie pourra progresser à une vitesse encore plus fulgurante que maintenant, elle ne changera jamais le papier en octets, tant que les politiques exigeront la conservation d'une part aussi importante d'originaux dont seul le contenu, et non le support, mérite d'être gardé.

Par ailleurs, la diffusion du contenu des ANC profiterait beaucoup plus d'une contribution active des autres sociétés d'État, ministères et organismes gouvernementaux à la mise en valeur de son contenu, dont tous profitent, que d'une fusion avec la BNC. Que la Société Radio-Canada paie les services qu'elle reçoit des ANC et investisse dans la mise en valeur des fonds d'archives, comme une entreprise de vente au détail investit dans ses producteurs de matière première ; que les musées nationaux contribuent eux aussi au financement du traitement des fonds d'archives que leurs employés-chercheurs compulsent quotidiennement et qui sont à l'origine de leurs succès populaires et toute la société y gagnera en connaissance de son passé, en compréhension de son présent et en prudence dans la construction de son avenir. Que Patrimoine canadien répartisse l'enveloppe budgétaire accordée à sa ministre entre les institutions et entre les secteurs d'activité selon des critères qui ne soient pas dominés ou éclipsés par la seule recherche de visibilité. Et que les Archives nationales du Canada soient présentées au Parlement et à la population comme ce qu'elles doivent vraiment être : l'institution responsable d'abord et avant tout de la constitution de la mémoire collective canadienne. Cela est possible si les ANC focalisent leur action sur leur mission fondamentale, qu'aucun autre organisme ne leur dispute, et s'imposent comme l'institution la plus compétente en gestion de l'information administrative. Cette voie n'est ni la plus facile, ni la plus séduisante, mais elle seule peut assurer l'amélioration de l'efficacité des ANC dans leur fonction la plus menacée : la constitution d'archives de grande qualité.

Québec, le 18 août 2003

NOTES

1. Dans ce texte, sauf indication contraire, *livre* désignera l'ensemble des biens gérés par les bibliothèques modernes.
2. On a vu l'utilisation que les politiciens fédéraux ont faite de la 1ère place du Canada au classement de l'ONU, à la fin des années '90 et au début du présent millénaire. Le Canada a glissé au 5e rang en 2003; on n'a plus entendu parler du *meilleur pays du monde*.
3. Communiqué conjoint de l'archiviste national et de l'administrateur général de la BNC, émis par Patrimoine canadien, le 2 octobre 2002.
4. N'ayant, du monde de la bibliothèque, que la connaissance d'un professionnel d'une discipline apparentée, je limiterai mes commentaires aux archives, car ma perception des exigences qui découlent du dépôt légal, de la diversification des biens édités, de la nécessité de conserver les documents en plusieurs exemplaires n'est pas mieux fondée que celle des honnêtes citoyens. Je ne traiterai que d'archives, laissant à mes collègues bibliothécaires la liberté de transposer mes propos à leur spécialité si cela s'avère pertinent.
5. Document disponible sur internet à l'adresse www.collaborativegovernment.com. Rapport de 33 p. produit dans le cadre de *Crossing Boundaries*, projet de recherche piloté par le Centre for Collaborative Government/Centre pour la collaboration gouvernementale. Ce Centre se présente comme la division de la recherche de Kaufman Thomas & Associates, cabinet de recherche et de consultation sur les politiques. Les passages en gras dans les citations le sont également dans le texte original.
6. P. 11.
7. P. 12.
8. P. 12.
9. *La gouvernance au XXI^e siècle*, OCDE, 2001, 256 p. Rapport d'une conférence organisée par le Forum de l'OCDE sur l'avenir, organisée à Hanovre les 25 et 26 mars 2000, dans le cadre des préparatifs d'EXPO 2000, l'Exposition universelle tenue dans cette ville d'Allemagne.
10. P. 233.
11. P. 14.
12. P. 14.
13. P. 14.
14. P. 12. D'ailleurs, la partie 1.3 de l'étude, intitulée *Le défi de Place du Canada*, est une présentation et une interprétation englobante du mandat du ministère du Patrimoine canadien.
15. Voir la Note d'information accessible sur le site, dernière mise à jour, le 2003-05-09; consultée le 2003-08-07.
16. BOOMS, Hans, traduit en français et publié dans *Archives*, vol. 33, nos 3-4 (2001-2002), p. 7-44, sous le titre: « Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. À propos de l'évaluation des sources d'archives ». Hans Booms a été président des Archives fédérales de la République fédérale d'Allemagne de 1972 à 1989 et professeur honoraire à l'Université de Cologne.
17. P. 12, 13.
18. P. 7.
19. Cette définition du mandat de Patrimoine canadien est tirée de *Gouvernance postindustrielle*, p. 10. Nous n'avons vu de présentation explicite du mandat ni dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, ni sur le site internet du ministère.
20. L'usage du mot au singulier se répand pour désigner un document d'archives. Par ailleurs, la description du *livre* peut s'appliquer à tout document fini conservé par une bibliothèque.
21. La plupart du temps, le document d'archives n'est pas diffusé, i.e. reproduit en plusieurs exemplaires et porté à la connaissance du public; il est plutôt utilisé par le chercheur pour développer son argumentation ou sa démonstration. La diffusion de milliers de photographies et d'un nombre restreint d'autres documents ne doit pas masquer la réalité. Les services d'archives connaissent une situation radicalement différente de celle des autres institutions et organismes de diffusion culturelle, dont la plupart des œuvres existent pour être diffusées et le sont effectivement.
22. Édition du 14 juillet 2002, consultée sur cyberpresse.ca.
23. *Le Soleil*, le dimanche 14 juillet 2002, p. B 10.
24. *Le Monde*, édition électronique du 16 juillet 2002.
25. Site consulté le 7 août 2003; dernière mise à jour du document: 2003-05-09